

Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques

N° 29 - MARS 2012

BULLETIN DE LIAISON

LES NOUVELLES COORDONNEES DE L'ANGVC

Adresse : 9-11 avenue Michelet - 93400 ST OUEN

Téléphone : 01 82 02 60 13 - Fax. 09 74 44 55 06

L'EDITO

L'histoire va-t-elle encore se répéter pour les voyageurs ? Le prochain Président de la République va-t-il oublier, comme son prédécesseur, les promesses qu'il aura formulées aux voyageurs durant sa campagne ? Les voyageurs auront-ils la mémoire courte ou une mémoire sélective quand ils se rendront aux urnes pour y glisser leur bulletin de vote ?

Mais au fait, ont-ils envie de voter ? Si oui, pour défendre quel projet de société ? J'entends ici ou là que les voyageurs, déçus par le Président actuel, iraient voter pour « Marine »... Curieuse conclusion tout de même que de vouloir donner son suffrage à une figure politique qui, certes, érige en drapeau l'appartenance à la communauté nationale - une valeur contestée par toutes les exclusions et discriminations opposées aux voyageurs qui la revendiquent pourtant haut et fort - mais qui ne donne aucun gage, loin s'en faut, qu'elle ou sa formation politique a combattu ou combattrait ces exclusions et ces discriminations. Pour caricaturer le raisonnement, « le voyageur voterait Marine parce qu'elle est contre les Roms et les étrangers et favorable aux français. Lui, se revendiquant français, Marine serait donc pour lui ». N'est-ce pas trop vite oublier que l'amalgame non dissipé et entretenu, y compris par le parti de « Marine », des Roms avec les Gens du voyage, introduit une forte confusion - voire une suspicion - synonyme de rejet, sur l'appartenance de ces derniers à la communauté nationale.

Depuis 15 ans, l'ANGVC, qui n'est pas une organisation politique, défend les intérêts exprimés par ses adhérents qui se retrouvent dans une communauté de valeurs maintes fois affirmées de solidarité et d'entraide, de tolérance et de citoyenneté de tous les voyageurs afin de faire perdurer un mode de vie et des cultures variées. Alors, avant de voter, il semble nécessaire de recommander de se poser une question

et une seule : quel candidat incarnerait le mieux selon vous ces valeurs qui fondent cette ligne de conduite ?

Cette élection sera rapidement suivie des élections législatives qui désignent les députés, représentants de la volonté du peuple pour adopter les lois qui encadrent le projet de société initié par le Président de la République. L'ANGVC, qui a appelé à s'engager sur plusieurs points fondamentaux tous les candidats à l'élection présidentielle (cf. insert), vous invite donc à envoyer également cette interpellation aux candidats de votre circonscription législative. Exprimez-leur par ce moyen vos interrogations sur les questions relatives au mode de vie des voyageurs qui n'ont pas reçu de réponse satisfaisante depuis de longues années ! Interrogez votre député sur ce qu'il fera de votre voix une fois élu ! La démocratie, contrairement à la dictature, vous y autorise. Alors usez de la démocratie et soyez nombreux à voter !

Marc Béziat, le Délégué Général



SOMMAIRE

- Vie de l'association : résultat de la consultation, plainte contre X...
- Dispositions nouvelles : auto-entrepreneur, RSA, instruction à domicile, éthylotest...
- Créer une antenne de l'ANGVC en région
- De vous à nous

INFO ...

CARTES 2012

N'oubliez pas de renouveler dès maintenant votre adhésion 2012 et de la proposer autour de vous sur les terrains ! Sinon, vous ne recevrez plus ni le bulletin ni aucune information de l'association.

... INFO ...

VIE DE L'ASSOCIATION

► Tout d'abord, un grand merci aux familles Dorkeld et Monneveux de Seine-et-Marne qui nous ont grandement aidés pour le déménagement des bureaux le 9 janvier dernier. Toute notre reconnaissance !

► Une nouvelle antenne de l'ANGVC a été créée à St Briec (22) le 19 janvier. Rassemblés autour de Denis Chanteau, une vingtaine de voyageurs et bénévoles du département ont accueilli le Délégué Général de l'ANGVC qui a échangé avec eux sur la vocation des antennes. Yvan Bannier et Georges Adèles ont été désignés quelques jours plus tard par les membres du groupe pour être proposés à représenter l'ANGVC à la Commission départementale consultative des gens du voyage.

► Le rapport d'activité 2011 de l'association est disponible sur le site Internet de l'ANGVC à l'adresse <<http://www.angvc.fr/pages/rapports.html>>.

► Marc BEZIAT, le Délégué Général, a animé 4 sessions de formation sur les questions d'habitat et d'urbanisme les 16 et 17/01, le 01/02 et le 14/03, pour des élus à Antibes, Marseille, Cergy Pontoise et Lille.



CONSULTATION DES ADHERENTS

L'ANGVC a reçu seulement 46 réponses au sondage qui demandait votre avis sur le devenir du nom de l'association. 21 se sont exprimés contre tout changement alors que 25 adhérents ont formulé une opinion favorable à un changement. Ces adhérents ont émis diverses propositions d'appellation afin de modifier le nom de l'ANGVC : six en faveur de « Ass. Nat. des Gens du voyage »; cinq pour remplacer « catholiques » par « citoyens », trois par « chrétiens », deux par « civiques », deux par « coopératifs ». D'autres noms ont été proposés : Justice et Foi; Ass. Nat. de soutien des Gens du voyage ou d'aide aux Gens du Voyage; Gens du Voyage associés par leurs droits, devoirs et dignité; Ass. des Gens du voyage en France et Syndicat Nat. de défense des Gens du voyage. Enfin d'autres adjectifs ont été avancés pour remplacer la lettre C de « catholiques » : laïques, français, catholiques et citoyens, audacieux, courageux, créatifs et, enfin, solidaires. Ces propositions seront soumises à un prochain Conseil d'administration de l'association qui décidera de la suite à leur donner.

PLAINTES CONTRE X... PAS LE BON COUPABLE



Suite à la réception sur son portable d'une chanson circulant également sur Internet fin 2010, où les «romano, gitans et manouches» étaient odieusement visés par des propos extrêmement violents, Alice Januel, la Présidente de l'ANGVC, et Michel Debart, son mari, avaient déposé une plainte contre X pour injures publiques, diffamation, incitation à la haine raciale et apologie de crime contre l'humanité.

Après avoir fait constaté et transcrit par huissier le texte de cette chanson, le juriste de l'ANGVC avait transmis la plainte au procureur de la République de Bobigny. Celui-ci a diligenté une enquête de la BSDEF à Paris qui a mis de longs mois avant qu'un jeune mineur de 17 ans, Antoine I., ne soit convoqué pour un rappel à la loi devant le délégué du Procureur du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand le 1er février dernier.

L'ANGVC a tenu à être présente à l'audience et a demandé à Rosette JARGAILLE, la Présidente de l'Association pour la Promotion des Gitans et Voyageurs en Auvergne (APGVA), d'aller rencontrer ce jeune et, en guise de sanction, de requérir qu'il vienne constater ce que fait en réalité son association pour et avec les voyageurs. Les parents du jeune Antoine l'accompagnaient au tribunal. Ils ont expliqué avec sincérité, et ils nous ont touché, qu'ils ne comprenaient pas pourquoi leur fils avait pu agir ainsi, que c'était très éloigné des valeurs éducatives qu'ils lui avaient inculquées. Cependant, un jeune de 17 ans sait faire la part de ce qui est bien de ce qui est mal. Le contenu des paroles de cette chanson ne contenait aucune ambiguïté possible quant à leur violence contre les tziganes et les voyageurs. C'est pourquoi, devant la gravité de l'acte, le délégué du Procureur a sanctionné la « légèreté » d'Antoine I. qui l'avait diffusée sans discernement en lui infligeant des heures de travail d'intérêt général.

Un immense regret cependant : l'auteur de cette chanson n'a pas été inquiété, malgré plusieurs mois d'investigation pour l'identifier, et seul ce jeune homme, qui a stupidement alimenté la diffusion du texte, s'est fait prendre. Mais était-il le seul coupable ?

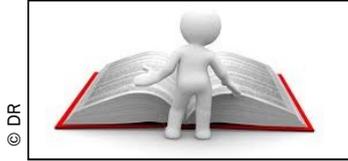
INFO

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Retrouvez les réponses à l'interpellation des candidats reçues par l'ANGVC sur le site Internet de l'association et sur Facebook/Alice Januel

INFO

DIVERSES DISPOSITIONS



© DR

► **Nouvelle obligation déclarative des auto-entrepreneurs.** L'article 117 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 impose la **déclaration obligatoire des revenus**, même en l'absence de recettes, et organise la **perte automatique du statut** d'auto-entrepreneur après 2 années d'activité sans chiffre d'affaires à compter du 1er janvier 2012. **Une pénalité** (46 euros) pour chaque déclaration non souscrite aux échéances prévues sera désormais appliquée.

Rappel : les seuils de chiffre d'affaires du régime micro fiscal sont de 81 500€ HT pour les activités de ventes de marchandises et de 32 600€ HT pour les prestations de services.



© DR

► **La possession d'un éthylotest valide et non usagé est rendue obligatoire à partir du 1er juillet 2012.** A compter du 1er novembre 2012 le défaut de possession d'un éthylotest dans son véhicule sera passible d'une amende de 11 euros. Pour mémoire, il en coûte 135 euros par gilet de sécurité ou triangle manquant en cas de contrôle.



© DR

► En attendant la nouvelle circulaire sur la scolarisation des voyageurs, le Ministère de l'Education Nationale a publié le 19 janvier une circulaire datée du 26 décembre 2011 précisant les conditions d'**instruction dans la famille des enfants** âgés de 6 à 16 ans, notamment quant à la nature et aux conditions du contrôle délégué aux maires des collectivités qui vérifient, tous les deux ans, que les raisons alléguées par les personnes responsables des enfants sont compatibles avec leur état de santé et les conditions de vie de la famille.



© DR

► La loi du 29 février 2012 relative à la refonte de la carte intercommunale, dite loi Pélissard, stipule que les présidents des intercommunalités ont jusqu'à la fin du mois de mai pour renoncer à leurs pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de déchets ménagers et d'accueil des gens du voyage en cas d'opposition au transfert de ces compétences d'un ou plusieurs maires.



santé
famille
retraite
services

Demande de RSA
(Revenu de Solidarité Active)

Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

► **Vous-même**

Madame Monsieur Mademoiselle

► **Votre Conjoint**

Madame

► Un décret publié le mars 2012 encadre les procédures d'orientation, de suspension et de radiation applicables aux **bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)** à compter du 1er avril 2012. Les bénéficiaires sont **soumis à l'obligation d'effectuer certaines démarches d'insertion** sociale et professionnelle dans des délais fixés. **En cas de non-respect de cette obligation, une procédure de suspension graduée est activée pouvant aboutir à la radiation.**

► Pour lutter contre la fraude et détecter les anomalies, les agents de la Sécurité Sociale utilisent dorénavant les données de 96 organismes versant des prestations intégrées dans un fichier commun avec celles de la SS, de plusieurs mutuelles, des caisses de congés payés et de Pôle Emploi.

RAPPEL : OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les moyens de contrôle (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues... Alors, **POUR ETRE EN REGLE, MEME 0 €, IL FAUT LES DECLARER.**



CRÉER UNE ANTENNE DE L'ANGVC EN REGION

L'Assemblée Générale de l'ANGVC du 22 mai 2011 avait accueilli favorablement l'idée de créer de nouvelles antennes en région. Aujourd'hui seulement quatre antennes fonctionnent dans l'Aube, dans les Côtes d'Armor, en Haute-Savoie et en Seine-et-Marne. Afin que l'ANGVC soit plus présente auprès des familles, engagez-vous à ses côtés et participez à son réseau.

Pourquoi faire ?

Il s'agit à la fois d'assurer une meilleure proximité de l'association auprès des familles et des institutions au niveau des départements, mais aussi, pour l'association, de détecter celles et ceux qui souhaiteraient, aujourd'hui ou demain, parmi les jeunes et les moins jeunes, assumer un rôle plus important .

C'est quoi une antenne ? Ca fonctionne comment ?

Une antenne c'est un regroupement de plusieurs personnes qui se retrouvent quand elles le souhaitent pour échanger au sujet des difficultés , tant générales que particulières, rencontrées par les familles de voyageurs. Il n'y a pas de statuts à déposer en préfecture, seulement il est nécessaire d'être d'accord avec l'objet de l'association en adhérant et de signaler son existence à l'ANGVC. Ce groupe local choisit comment il veut fonctionner : suivre des situations particulières auprès de familles ou agir sur une problématique particulière (habitat, scolarisation, accueil à l'hôpital ... etc.), ou agir sur plusieurs sujets. L'ANGVC sollicitera la nomination de ses membres à la commission départementale consultative des gens du voyage.

Les relations avec l'ANGVC ?

Elles sont simples. L'ANGVC assure l'information nécessaire aux membres de l'antenne pour fonctionner, vient en appui des initiatives prises par le groupe et les relaie éventuellement à sa demande vers toute institution. La seule réelle obligation pour les membres d'une antenne c'est d'être adhérents de l'ANGVC et de faire part au siège de l'association, au préalable, de toute prise de position ou de toute participation à une manifestation ou une réunion publique.

Si vous êtes intéressé(-e), vous pouvez joindre Marc BEZIAT, le Délégué Général (Tél. 01 82 02 60 13 - Port. 06 15 73 65 40 ou par mail à angvc@sfr.fr)

DE VOUS A NOUS



► A l'exception des neuf membres du Conseil d'administration dont le mandat arrive à échéance cette année, l'association a reçu trois nouvelles candidatures. Il s'agit d'André LUZY (13) qui est bien connu à l'ANGVC pour son rôle au sein du MRAP et de l'association «Rencontres Tsiganes» à Marseille; de Claudine LE DRAPPIER (16), responsable de l'Aumônerie des Gens du Voyage de Charente; et de René DINCUFF (94), un voyageur qui exerce le métier de couvreur en Ile de France.

► Le Mouvement ATD Quart Monde a publié en mars des propositions intégrées à une plateforme de réflexion intitulée « Construire ensemble l'école de la réussite de tous ». Il nous a semblé que ce document pouvait alimenter en retour notre réflexion sur les questions de scolarisation.

► Au cours de l'hiver 2011, Sacha ZANKO, administrateur de l'ANGVC, a accompagné un groupe de voyageurs qui était invité par l'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF) à participer à un voyage de mémoire en Pologne. Un film a été tourné pendant ce voyage par Anna PITOUN. Au-delà de l'émotion ressentie par le téléspectateur et de la force des témoignages filmés, ce film peut constituer un excellent outil pédagogique pour initier un débat ou une réflexion. Si vous souhaitez vous le procurer, joignez votre paiement à votre commande -12 € frais de port inclus - en espèces ou chèque à l'ordre de Caravane Films (12 rue Gérando - 75009 Paris).

► Pendant la période de grand froid qui a touché le pays en février, l'ANGVC a été sollicitée à plusieurs reprises sur la gestion des fluides sur les terrains, notamment en raison de l'accroissement des factures, et est intervenue avec succès dans le Val d'Oise pour empêcher l'usage de la force publique pour une expulsion de familles. Cependant elle a regretté de ne rien avoir pu faire, puisque sollicitée tardivement, pour en empêcher une autre dans la Drôme.

► L'ANGVC a apposé sa signature sur un courrier adressé le 23 janvier à Mme ESTROSI SASSONE, Maire de Nice, concernant les difficultés rencontrées par les bénévoles de l'association Page Ouverte pour accompagner la scolarisation des enfants sur l'aire. Par ailleurs, aux côtés de Rencontres Tsiganes et de l'UFAT, l'ANGVC a participé le 11 janvier à un échange de vues avec les services de Brignoles concernant l'aire d'accueil. La gestion de l'aire a été attribuée à un nouveau gestionnaire, en remplacement de GDV, dans les jours qui ont suivi cet entrevue.